



PROGRAMME DE FORMATION
MODULE AMIANTE SOUS SECTION 4
OPERATEUR DE CHANTIER

Responsable Formation : M. HERERRO Ange



PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial

● NIVEAU MINIMUM EXIGÉ

Prérequis général soit : connaissances du bâtiment.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vous permet d'identifier la réglementation en vigueur, de reconnaître une situation dangereuse et de réagir en conséquence pour assurer la sécurité.

● CONTEXTE

Depuis le 01/01/2012, tout salarié affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit avoir reçu une formation préalable à la prévention du risque Amiante, avant toute première intervention pouvant exposer à l'amiante.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

MODULE 1 : caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.

- Propriétés et caractéristiques de l'amiante
- Historiques
- Utilisations avant les restrictions et les interdictions de l'amiante
- Matériaux de substitution et utilisations subsistantes
- Les effets sur la santé
- Exposition des travailleurs
- Dépistage

MODULE 2 : exigences réglementaires relatives à l'interdiction de l'amiante et prévention du risque amiante.

- Introduction : Chronologie et changements de réglementations en France
- Exigences réglementaires relatives à l'interdiction de l'amiante
- Exigences réglementaires relatives à la prévention des risques amiante
- Textes, décrets et arrêtés concernant l'interdiction de l'usage d'amiante
- Obligations faites aux propriétaires d'immeuble bâtis (propriétaire public ou privé)
- Prévention du risque amiante
 - Evaluation des risques
 - Information et formation des travailleurs
 - Les douches
 - Le traitement des déchets
- la destruction définitive des déchets d'amiante
- Recyclage et valorisation de l'amiante

- Les déchèteries
- Traitement des déchets contenant de l'amiante libre
- Traitement des déchets contenant de l'amiante lié

MODULE 3 : produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.

- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Amiante brut en vrac
- Amiante dans des poudres, des produits minéraux (sauf amiante-ciment)
- Amiante dans des liquides ou des pâtes
- Amiante en feuilles ou en plaques
- Amiante tissé ou tressé
- Amiante dans une résine ou une matière plastique
- Amiante-ciment
- Amiante dans les produits noirs
- Amiante dans les matériels et équipements

MODULE 4 : les équipements de protection collective.

MODULE 5 : les équipements de protection individuelle.

- Introduction
- Travaux et interventions sur des appareils ou matériaux contenant de l'amiante
- Les équipements de protection respiratoire
- Les appareils filtrants
- Les appareils isolants
- Les filtres aérosols
- Choix des EPI et des mesures minimales à mettre en place en fonctions du niveau d'exposition
 - Premier niveau
 - Deuxième niveau
 - Troisième niveau
- Les mesures minimales à mettre en place selon le niveau d'exposition
 - Niveau 1
 - Niveau 2
 - Niveau 3

MODULE 6 : procédure de conditionnement, d'étiquetage de stockage et d'évacuation des déchets.

- Introduction
- Conditionnement des déchets
- L'amiante lié

- L'amiante libre
- L'étiquetage
- Le stockage
- L'évacuation (le transport)
- Amiante friable
- Amiante non friable
- Qu'est-ce que l'A.D.R ?
- Signalisation des véhicules

Jour 2 :

MODULE 7 : gestion des situations d'urgences ou situations anormales.

- Introduction
- Liste et explication des articles

MODULE 8 : opérations spécifiques à l'activité pouvant libérer des fibres d'amiante.

- Les activités concernées et leurs opérations spécifiques
- L'ascensoriste
- Le maçon
- Le carreleur
- Le menuisier
- Le couvreur, bardeur
- Le plombier, chauffagiste
- L'électricien
- Le fumiste, installateur de climatisation o Le façadier,
- Le poseur de faux-plafonds
- Le plâtrier, plaquiste
- Le solier-moquettiste
- Le peintre
- Exemple de concentration en amiante générée par des travaux

MODULE 9 : principe de ventilation et de captage des poussières à la source.

- Rappel
- Ventilation
- Les extracteurs
- Captage à la source

MODULE 10 : maitrise du mode opératoire

Maitrise des procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

- Les différentes interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

- Intervention dans un local floqué à l'amiante sans détérioration du flochage
- Intervention dans un local floqué à l'amiante avec retrait partiel de flochage
- Intervention à proximité de matériaux contenant de l'amiante : calorifuge, plaques, enduit, doublage des portes gaine de ventilation, clapet coupe-feu
- Percement dans matériau amianté (plaques amiante-ciment Pical, plaques amiante-ciment, enduit en plâtre amianté...)
- Intervention sur carreaux de faïence posés à la colle amiantée : percements divers (passages de canalisations, câbles, appareillage électrique...), réfection des joints
- Intervention sur faïence posée à la colle amiantée : remplacement ponctuel de faïence détériorée (bris, fissures, décollement, usure...), dépose à la suite d'infiltration d'eau dans les supports
- Les différents travaux préparatoires
- Travaux préparatoires sur supports amiantés : remise en état d'un subjectile en plâtre amianté sous carreaux de faïence
- Travaux préparatoires sur supports amiantés : pose de faïence neuve sur plâtre amianté ou sur panneaux en amiante-ciment
- Nettoyage, traitement anti-mousse en toiture et bardage
- Remaniement de couverture, remplacement de quelques éléments amiantés (ardoises, tuiles, plaques, faîtages...) ; remaniement de bardage amianté (remplacement d'ardoises, de rives, remplacement de clous ou crochets, reprise ponctuelle des liteaux ou des voliges...) ; déposes ponctuelles (pour création ventilation, ancrage potelets, passage de câbles ...)
- Pose de fenêtres de toit, lanterneaux (éclairage, désenfumage), panneaux translucides d'éclairage (polycarbonate, polyester), faîtières d'aération..., création de sortie de toit, de sortie VMC, de souche, en couvertures amiantées
- Percements et saignées dans matériaux amiantés
- Installations techniques : pose d'antenne de toit avec haubanage, mise en place de lignes de vie, de planchers de circulation, d'échelles fixes d'accès... sur couvertures amiantées

- Pose de panneaux solaires (capteurs solaires à eau, capteurs photovoltaïques) sur couvertures amiantées
- Traitement de finition des couvertures et bardages amiantés par peinture acrylique ou résine
- Dépose, remplacement de matériel électrique contenant de l'amianté lié (porte d'armoire électrique, cordon câble électrique...)
- Réfection ponctuelle d'enduit extérieur amianté (déposes, bouchements, purges, reprises de fissures, de joints, remplacement de grilles de ventilation...)
- Réfection ponctuelle d'éléments préfabriqués en amiante-ciment (panneaux, bandeaux, corniches, balustres, appuis, seuils, poteaux, piliers...) ou contenant de l'amianté (briques, plâtre, staff...)
- Ravalement de façades avec revêtements amiantés (enduit, briques, éléments préfabriqués...)
- Réfection d'enduit au plâtre amianté (purges, fissures...)
- Habillages ponctuels de matériaux contenant de l'amianté (canalisations, gaines...)
- Travaux préparatoires pour travaux de peinture ou pose de tentures
- Intervention sur canalisations calorifugées à l'amianté
- VRD
- Nettoyage de menuiseries à revêtements amiantés (allèges, meneaux, trumeaux, impostes...)
- Intervention d'urgence sur une fuite d'une canalisation calorifugée
- Nettoyage de faux-plafond amianté par micro-pulvérisation, désinfection du faux plafond
- Mise en peinture d'un faux-plafond amianté
- Pose d'un faux-plafond neuf, sous plancher haut floquer à l'amianté, avec percements, sans détérioration conséquente du flochage

MODULE 11 : Analyse et compréhension d'un D.T.A (Dossier Technique Amiante)

- Comprendre l'objectif, le cadre réglementaire et le programme de repérage
- Connaître les conditions de réalisation d'un repérage amianté
- Comprendre l'analyse des résultats o Laboratoires d'analyses o Liste des matériaux contenant de l'amianté

Exploitation des différents documents

- Conséquences réglementaires et risques encourus

MODULE 12 : Exercices

- QCM
- Évaluation des acquis
- Exercice pratique de mise en situation
- Bilan de formation

PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : CFTB PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

Ses diplômes :

- BAC F2 (Électronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à ce jour : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

● **EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION**

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● **MOYENS MIS EN OEUVRES ET MÉTHODE D'ANIMATION**

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m2 règlementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes règlementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats.

ÉVALUATION DE LA FORMATION/SANCTION DE LA FORMATION

QCM en cours de formation.

SUR QUOI PORTENT LES ÉVALUATIONS ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISÉE PAR LA FORMATION

Attestation de formation amiante sous-section 4 opérateur chantier.

LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame DELMAS Vanessa

Tel : 01 76 21 55 69

36 rue de Sigaliès

Mail : v.delmas@cftb.eu

34430 Saint Jean de Védas

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

● LES HORAIRES :

8 h 30 / 12 h 00 et 13 h 00 / 16 h 30

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 5 et 12 stagiaires.